

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Zénon
M.R.C. Matawinie

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Zénon, tenue le 1^{er} mars 2010 à 18:00 heures à l'édifice municipal du 6191, rue Principale, sous la présidence de monsieur Eddy St-Georges, maire.

Sont aussi présents mesdames les conseillères et monsieur le conseiller :

- Anny Malo
- Anne Cyr
- Pascal Julien
- Johanne Sauvé
- Richard Rondeau

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

Monsieur Eddy St-Georges, maire, préside l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

Conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation à la séance spéciale a été signifié au moins deux jours avant le jour fixé.

Le président d'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation à la séance spéciale ainsi que de l'ordre du jour.

Résolution #049-03-10

Sur proposition de monsieur Richard Rondeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tels quels.

ADOPTÉE

Résolution # 050-03-10

Mandat pour la recherche en eau souterraine pour le réseau d'aqueduc:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite obtenir les services d'un entrepreneur pour les travaux de recherches en eau souterraine pour le réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Zénon:

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont été invité à soumissionner pour ces services soit, Le Groupe Puitbec, Bernard Lizotte & Fils inc. et Les Puits du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Le Groupe Puitbec au prix de 81 693.28\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Forces a vérifié les soumissions déposées et recommande à la municipalité d'accepter plus bas soumissionnaire conforme, soit, Le Groupe Puitbec;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par madame Anny Malo, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour les travaux de recherches en eau souterraine pour le réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Zénon au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Puitbec au prix de 81 693.28\$, taxes incluses;

ADOPTÉE

Conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec, une période de questions s'est tenue, au cours de laquelle les personnes présentes ont eu l'occasion de poser des questions ou émettre des opinions aux membres du Conseil.

Résolution # 051-03-10

Levée de l'assemblée :

Sur proposition de monsieur Pascal Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la session.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SESSION à 18 heures 15 minutes.

Eddy St-Georges, maire

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat des crédits disponibles

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par les résolutions de cette session spéciale du 1^{er} mars 2010 et qui sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 30 mars 2010.

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier